

SEANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2004

DATE DE CONVOCATION : 13/01/2005

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11

DATE D’AFFICHAGE : 14/01/2005

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

L’an deux mil cinq le vingt janvier à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur ROCHER Joseph, Maire.

Etaient présents : M. BARRAIS Philippe Mme HIVERT Marie-Claude et M. HUCHEDÉ Michel, Adjoint, M. CORNÉE Hervé, MME DORGÈRE Marie-France, M. ROCHER Marc, MME MEIGNAN Géraldine et M. HERMAGNÉ Victor

Etaient absents excusés : M. ROCHER Jean-Luc

Etait absent non excusé et M. THUMERELLE Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MEIGNAN a été élue secrétaire.

OBJET : Demande de la D.G.E. 2004

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des devis estimatifs de voirie pour le programme 2005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
RETIENT la V.C. de la Bouillère pour un montant estimatif de 40000.00 € TTC
CHARGE Monsieur Le Maire d’inscrire ce programme à la D.G.E. 2005 et au fonds départemental de solidarité routière

OBJET : CORRECTION DE LA DELIBERATION N°31 du 16/12/2004

DOSSIERS DE REGULARISATION DES CHEMINS

Monsieur le Maire dit qu’une erreur de transcription a été faite que le prix du Mètre carré était bien fixé à 0.30 € et non 0.20 € comme il l’a été écrit.

Le conseil municipal ANNULE la délibération n°31 du 16/12/2004 suite à erreur

Et MAINTIENT le prix du Mètre carré à 0.30 euros

OBJET : SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2005-2006

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une estimation du coût de la classe de neige pour les CE & CM qui doivent partir en 2005-2006. Le séjour d'une durée de 10 jours revient à 630 € / enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE d'accorder une subvention de 150.00 € par enfant.
DIT QUE cette subvention sera versée en cours d'année à l'Association de Parents d'Elèves de Beaulieu afin de pouvoir réserver en temps et en heure ce séjour.

OBJET : FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur Le Maire DEMANDE au Conseillers Municipaux de réfléchir sur l'implantation d'un nouveau lotissement, une seule parcelle étant disponible à ce jour. Le choix du lieu d'implantation n'est pas défini, 2 orientations sont proposées le terrain face au cimetière en cours d'acquisition ou celui de M. Boisseau Route du Pertre. Avant de s'engager dans un quelconque choix des conseils doivent être apportés concernant les canalisations de tout à l'égout existantes : Peuvent-elles supporter des foyers supplémentaires ? Il est décidé de demander conseil à M. ZUBER, Géomètre expert lorsqu'il reviendra pour les chemins.